



## Achat maison familiale par 1 fils

Par **celinebouvier**, le **05/11/2015** à **08:10**

Bonjour

Nous sommes 3 freres et soeurs. Ma mere est decédée en 2004. Avec mon pere ils avaient une maison avec un terrain a coté. Aujourd'hui mon pere a retrouvé une copine et ils ont pour projets de faire construire une nouvelle maison sur le terrain et me vendre la maison familiale qui a été estimée a 210 000 euros.

La copine de mon pere a également 1 fils

Quelles sont les possibilités?

Quelles parts doit on a chacun?

Faut il que tout les enfants soient d'accord, ou si 1 des enfants n est pas d'accord du coup rien ne peut se faire? Merci d'avance pour votre retour

-

Par **youris**, le **05/11/2015** à **08:49**

bonjour,

si la maison et le terrain appartiennent, suite au décès de votre mère, en partie aux enfants donc en indivision avec votre père, il faut l'accord de tous les indivisaires pour vendre sauf à saisir un juge qui peut autoriser la vente malgré l'opposition d'un indivisaire.

salutations